

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
 Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
 " ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :

(la ligne ou son espace)
 Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
 RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Conférence

Aux citoyens radicaux-libéraux

Sous les auspices de la société „Helvétia“ de Martigny, M. le conseiller national Gobat, à Berne, donnera dimanche prochain, 17 avril, à 2 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Martigny-Ville, une conférence sur

Les traditions du parti radical

Ce sujet intéressant au plus haut point et traité par un éminent conférencier, amènera, nous n'en doutons pas, une grande affluence de jeunes citoyens, avides de s'instruire et de mieux connaître l'œuvre politique, économique et sociale du grand parti qui, depuis 1848, préside aux destinées de notre chère Suisse.

Le Comité.

La loi fédérale sur les accidents au Congrès radical de Berne 1910

S'il est une loi fédérale qui a absorbé beaucoup de temps et de peines jusqu'ici, c'est incontestablement celle qui fait ces jours l'objet des délibérations du Conseil des Etats. Le parti radical suisse qui, depuis 25 ans, poursuit dans son programme la réalisation de cette œuvre sociale si importante, tenait à être renseigné sur l'état de la question. MM. Usteri et Simen se sont chargés de rapporter sur cette affaire et nous donnons ci-dessous un pâle résumé de l'éloquent discours prononcé en français par le conseiller aux Etats Simen.

Celui-ci fait tout d'abord un aperçu historique de la question. C'est en 1885 que la motion Klein et consorts fut déposée aux Chambres fédérales et demandait l'extension de la responsabilité civile et l'institution d'un établissement fédéral contre les accidents. La question fut scindée: on vota deux années après une loi sur l'extension de la responsabilité civile et l'on tombait d'accord qu'il fal-

lait créer, organiser l'assurance fédérale contre les accidents et les maladies. Dans ce but, on révisa, en 1890, le Code fédéral des obligations où l'on introduisit un article prévoyant le principe de l'assurance fédérale. M. le Dr Forrer, aujourd'hui, conseiller fédéral, fut chargé de l'élaboration d'un projet de loi. Après discussion, le Conseil fédéral fit sien le projet Forrer et le présenta aux Chambres avec son message en 1896.

Le projet Forrer fut débattu longuement soit au Conseil national, soit aux Etats, et enfin adopté à l'unanimité moins une voix. C'était du meilleur augure. Mais lors de la votation populaire, le 20 mai 1900, la loi fut repoussée à une forte majorité.

Ce fut un échec douloureux, sans doute, mais il n'avait pas atteint l'idée elle-même de l'assurance. Le naufrage des projets Forrer était dû à l'obligation de l'assurance, principe qui ne jouissait pas encore de la faveur populaire. Mais il importait de ne pas laisser tomber la question; c'était l'avis unanime: il y allait de l'honneur de la Suisse de réaliser cette réforme sociale considérable. Les Chambres fédérales s'occupèrent tôt après du sujet et invitèrent le Conseil fédéral à étudier un nouveau projet qui tint compte des critiques émises au courant de la première campagne. M. Cérésolle, à Lausanne, fut chargé d'élaborer le nouveau projet de loi dans lequel on ferait abstraction du principe de l'obligation. Le projet Cérésolle fut présenté aux Chambres, il y a 4 ans. Il a été discuté et adopté en première lecture au Conseil national. La commission du Conseil des Etats a déjà arrêté ses propositions. Elle a encore perfectionné le projet et maintenant le Conseil des Etats en délibère.

Il y a plusieurs divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Celui-ci prévoit le libre choix des médecins. Leurs tarifs seront établis par les cantons et approuvés par les autorités fédérales. On a admis le libre passage d'une caisse à l'autre à certaines conditions.

La nouvelle loi prévoit que les cantons ou

même les communes pourront décréter l'obligation. On calcule que l'assurance s'étendra sur 780,000 membres des caisses libres et sur 160,000 qui admettront l'obligation, c'est-à-dire sur environ 1,000,000 de personnes. Voilà ce qui concerne l'assurance-maladies.

Quant à l'assurance-accidents, il y a une grosse divergence entre les décisions du Conseil national et les propositions de la commission du Conseil des Etats: c'est la manière de calculer les risques professionnels et non professionnels. D'après les décisions du Conseil national, le montant des frais d'assurances, qui s'élèveront à la somme approximative de 19,000,000 de francs, sera payé par les employeurs, les employés et la Confédération. Celle-ci, à titre de contribution, participerait au prorata de 1/2 % sur l'ensemble des salaires payés annuellement en Suisse et qui se montent à fr. 700,000,000. La part de la Confédération s'élèverait donc à fr. 3,500,000 par année. Or, la commission du Conseil des Etats a trouvé une autre base et a distingué entre les risques professionnels et non professionnels. L'assurance contre les risques professionnels tomberait exclusivement à la charge des employeurs, ce qui est assurément juste, puisque ces risques sont inhérents à l'exploitation d'une entreprise. Quant à l'assurance contre les risques non professionnels, elle serait assumée pour 1/4 par les employés et pour 3/4 par la Confédération. Ainsi les employeurs seraient déchargés de toute responsabilité dans les risques non professionnels.

Ces propositions de la Commission du Conseil des Etats ont l'avantage de la logique et réduisent un peu la participation de la Confédération, tandis que les employeurs paieront un peu plus dans ce cas que d'après les décisions du Conseil national. Le projet de ce dernier engage trop la Confédération dans les dépenses et cela au bénéfice des employeurs. Elle serait, en effet, chargée d'une dépense annuelle de 9 millions de francs. Or, notre budget, basé exclusivement sur les recettes douanières et des services publics, ne supporterait pas ce fardeau, sans

que l'on recourût à un monopole mal vu du public et compromettant pour le sort des assurances.

M. Simen conclut en émettant l'espoir, le désir de voir les Conseils de la nation se mettre d'accord au sujet des assurances.

L'effort qui a duré 25 ans doit aboutir à un résultat pratique et positif. Le parti radical-démocratique suisse, qui a inscrit dans son programme les conquêtes les plus larges au point de vue de la politique sociale, se doit de donner une solution satisfaisante à la question des assurances. Depuis 1848, le parti radical a assumé glorieusement les responsabilités du pouvoir et n'a pas encore donné toute sa mesure. Il aborde toujours une nouvelle question, sitôt que les anciennes sont liquidées. Le parti, comme son programme, se renouvelle sans cesse.

Il est possible que tous ne soient pas satisfaits du nouveau projet de loi, mais les divergences peu importantes doivent disparaître devant le but qui est grand. Nous devons cela à notre programme, nous le devons à la masse des travailleurs et à la confraternité des citoyens suisses, à la solidarité sociale qui doit unir tous les enfants de la patrie que tous nous chérissons.

La représentation proportionnelle au Conseil National

Elle a été rejetée par 100 voix contre 45

Après cinq séances de discussion, au cours desquelles nos meilleurs „débaters“ parlementaires ont pris la parole, le Conseil national a prononcé son verdict sur l'initiative tendant à faire élire les députés au Conseil national selon le scrutin proportionnel.

Les débats ont pris fin hier, lundi. Par 100 voix contre 45 et 1 abstention, l'initiative a été enterrée.

La majorité rejétante est composée de la gauche radicale compacte, plus 6 membres de la droite: MM. Max de Diesbach, Grand, Pérolaz, Wuilleret, tous 4 de Fribourg, Cho-

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

15

La Fée aux Dentelles

par

LOUIS LÉTANG

Elle referma nerveusement la porte de l'étroit cabinet et revint près de son homme.

Celui-ci tenait dans sa main le petit porte-monnaie à mailles d'argent et il réfléchissait tout haut sentencieusement.

— Fira n'a pas dépensé son demi-louis: elle n'est pas assez hardie pour ça. Elle ne l'a pas perdu non plus: elle est trop soigneuse... Alors, alors?...

Il se frappa le front et prit sa mine grave et pré-tentiveuse.

— Tiens, ma femme, je sais la chose.

— Ah?

— Oui. Je parle qu'elle aura rencontré Arthur et que cette petite canaille lui aura subtilisé la pièce?

— C'est bien possible.

— Oui, oui, j'ai le nez creux. Voilà l'explication...

Reproduction autorisée aux journaux ayant au travail
 M. Calvaire-Lévy, éditeur à Paris

mais faudrait pas qu'une histoire pareille vienne à recommencer, par exemple...

— Pas de danger. Elle a été corrigée. Elle s'en rappellera longtemps.

— Mais en attendant...

— Voilà notre soirée perdue.

— Heu! heu! en s'arrangeant bien...

— Il n'y a plus le sou à la maison. Et mon patron des Halles m'a déjà avancé trente francs sur ma semaine... plus que je n'ai gagné...

— Ben oui. Les temps sont durs.

— Comment faire?

— On verra demain à se retourner. Mais ce soir, il faut absolument que nous allions au concert des Amandiers: Flipot, le chef, a promis de m'engager à l'orchestre, et si je ne me présente pas, rasé!

— Oh! la petite guenese qui va nous faire rater cette occasion-là?...

— Dame! le pupitre de premier piston, deux francs par soirée, plus une consommation, et des entrées tant qu'on veut...

— Si ce n'est pas engageant!...

Mirbal regarda le porte-monnaie et le soupesa dans le creux de sa main.

— Ecoute, Félicie, fit-il en clignant de l'œil, le bijoutier de la rue Saint-Maur nous donnera bien cinq francs le-dessus?...

— Tu voudrais?...

— Naturellement. Quand la nécessité vous pousse, on fait flèche de tout bois. C'est pas que tu trouverais un inconvénient à bazarder l'objet?...

— Ma foi, non. Seulement ça vaut-il cent sous?...

— J'te crois.

— Alors, nous sommes sauvés, car avec cent sous?...

— On peut se payer à chacun une bonne choucroute garnie arrosée de plusieurs bords et régaler Flipot pardessus le marché.

— Allons-y.

Et ces deux époux si bien assortis partirent gaiement, fermant derrière eux la porte à clé.

La petite Fira était revenue à elle et, sa jolie tête enfoncée dans son oreiller, elle pleurait silencieusement.

Pendant ce temps, Arthur Mirbal et ses intéressants camarades avaient fini de boire leurs absinthies et ils s'étaient attablés dans une salle du cabaret des Caves de la Côte-d'Or pour déguster des douzaines d'escargots à la bourguignonne en bavant des litres.

Les gaillards ne se faisaient pas de bile et causaient gaiement les dix francs de la petite Fira.

— V'là comme je comprends l'existence!... disait La Pince, la bouche pleine.

— Le pauvre peuple devrait pouvoir s'offrir des bons moments, comme ça, de temps en temps.

— Les bourgeois en ont bien tous les jours!...

— Tu parles!...

— Ça ne sont que des hommes comme nous, les bourgeois!...

— Pas si chouettes!...

— Plus démolis!...

— On ne sait pas des fois, où qu'ils ont ramassé leur galette!...

— Dans des Panamas!...

— En exploitant l'ouvrier!

— Maladie!...

— Si qu'on aurait chacun une vingtaine de mille balles du jour au lendemain — une supposition — dit La Pince très sérieux, ce qu'on s'en offrirait des montagnes d'escargots!...

— De quoi paver la place du ci-devant Trône avec les coquilles!...

— Vous emballez pas: vingt mille balles ne défonceront jamais nos poches.

— Faudrait hériter de Rothschild!...

— Pant tant que ça, fit sentencieusement La Pince, il suffirait d'une bonne opération bien conduite et bien juteuse.

— T'es un tnyau?... interrogea Troglé.

Goule-à-Bleue, à peu près ivre, dodelina de la tête et suivait de ses yeux clignotants, à reflets verts, la mimique de La Pince.

Arthur Mirbal écoutait de toutes oreilles, très surexcité par l'alcool.

— Tu l'as dit, continua La Pince en baissant la voix, j'ai un tnyau et un bon.

— Part à deux!...

— Part à trois!...

— Part à quatre! surenchérit Arthur.

— T'en serais donc, toi, le Mômignard?

— Dame! s'il y avait, sans trop de risques, un bon chopin à faire!...

— Pas de risques du tout... C'est en province que ça se tient... Un château isolé dans un pays de forêt... Personne n'en approche, parce qu'il paraît que la dame du lieu — une comtesse, s'il vous plaît — a été tuée par son mari et qu'elle revient... des lois... la nuit... se promener dans les chambres...

quard (Jura Bernois) et *Kuntschen* (Valais) et 4 membres du Centre, MM. Abegg, Amsler, Georg, Tarretini.

La minorité qui s'est prononcée pour la R. P. est composée du groupe socialiste et du groupe démocratique compactes, y compris M. Manzoni (Tessin), de la grande majorité de la droite (dont pour le Valais MM. Evéquo, Pallissier).

En 1900, le Conseil national avait repoussé l'initiative proportionnelle par 73 voix contre 45.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

— M. le Conseiller d'Etat Kuntschen, chef du Département des Travaux publics, est délégué à la conférence fixée à Berne concernant la demande de concession d'un chemin de fer à voie étroite de Vex à Evolène et aux Haudères, présentée par MM. Brémont, ingénieur à Genève, et consorts.

— Ensuite d'examen satisfaisants, il est délivré :

1. Le diplôme d'avocat à MM. René de Preux, de Sion, et Ignace Zen-Ruffinen, de Loèche;

2. le diplôme de notaire à M. Raphaël Morand, de Martigny-Ville.

— Le Conseil approuve le projet de répartition de la somme mise à sa disposition sur la dime de l'alcool, présenté par le Département des Finances.

MM. les Conseillers d'Etat Bioley et Burgener sont délégués pour représenter le Conseil d'Etat à l'assemblée générale des instituteurs bas-valaisiens de la société valaisanne d'éducation, qui aura lieu à Sion le 21 avril.

— MM. les Conseillers d'Etat Burgener et Seiler sont délégués pour représenter le Conseil d'Etat à la fête cantonale de chant, qui aura lieu à Sierre le 29 mai prochain.

— Le Conseil d'Etat prend connaissance de la première liste des immeubles et objets dont la commission cantonale des monuments historiques a décidé le classement.

— Le Département de l'Instruction publique est autorisé à envoyer et à subventionner deux élèves qui voudraient fréquenter le cours d'introduction pour maîtres et maîtresses de dessin dans les cours professionnels d'adultes ouverts pour le semestre d'été 1910 au technicum de Fribourg.

— En interprétation de l'art. 7 de la loi sur l'enseignement primaire, le Conseil d'Etat estime qu'aucune école existante, qu'elle ait été ouverte à l'initiative de la commune ou sur l'ordre du Département de l'Instruction publique, ne peut être supprimée sans l'approbation du Conseil d'Etat.

— M. le Dr Pio Spinelli, de Sagno, Tessin est nommé adjoint du chimiste cantonal et inspecteur des denrées alimentaires.

— Il est décidé d'allouer un subside de 2 fr. 50 par jour aux participants aux cours pour professeurs de gymnastique, qui sera donné par la société suisse de gymnastique à Berne et à Zurich dans le courant de l'année.

Banque nationale. — M. le conseiller d'Etat Dr Hermann Seiler, chef du Département des finances, a été nommé membre du conseil de la Banque nationale suisse pour le reste de la période administrative courante, en remplacement de M. Raph. de Werra, conseiller d'Etat décédé.

— Un revenant, quelle bonne blague... ricana Troglo.

— Si on la rencontrait, on lui ferait risette.

— On ne passerait pas son temps à ça... Paraîtrait que le comte, aussitôt sa femme assassinée, aurait perdu la boule... Il a fait barricader toutes les portes et il s'est sauvé sans rien emporter... On ne l'a plus revu. Et dame! il doit y en avoir des bijoux, de l'argent et des bibelots de prix dans la chambre de la comtesse!

— Vrai?

— Tout ce qu'il y a de plus vrai... Je suis du pays, mes vieux, et j'ai relégué tout ça de près à mon dernier voyage... Je connais les tenants et les aboutissants.

La Pince, qui parlait à voix de plus en plus basse, s'interrompit soudain, car de nouveaux consommateurs venaient de s'installer à une table voisine de celle qu'ils occupaient :

Il cligna de l'œil :

— Suffit. On en recausera.

Puis, levant son verre :

— A la santé de ceux qui seront riches un jour!

— A la nôtre!... s'écrièrent les autres en trinquant joyeusement.

VIII

UN DESIR DE JACQUELINE

Le départ de Jacqueline, de dame Le Halen et de Georges de Roir, eut lieu le lendemain matin par un temps gris, peu engageant.

Association agricole du Valais. — Le concours de culture maraîchère et potagère organisé par l'Association pour 1910 a déjà reçu un certain nombre d'adhésions.

Nous engageons vivement tous les agriculteurs faisant partie de l'association à suivre cet exemple. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 courant par le gérant Dr H. Wuilloud.

Examens d'apprentis. — Les examens d'apprentis organisés par la Commission cantonale des apprentissages ont eu lieu à Sion, les 5, 6 et 7 avril.

Ils ont été suivis par 95 apprentis se répartissant comme suit par professions : boulangers, 3; charpentier, 1; charron, 1; coiffeur, 1; cordonniers, 3; dessinateurs-architectes, 2; ferblantier, 1; ébénistes, 3; galochers, 2; gypseur, 1; jardinier, 1; maréchaux-forgerons, 2; mécaniciens, 2; menuisiers, 12; monteurs-électriciens, 2; sellier, 1; serruriers, 5; tailleurs, 2; typographes, 2; tonnelier, 1; tourneur, 1; blanchisseuses-repassées, 8; lingères, 8; modistes, 2; tailleuses pour dames, 24; tailleuses pour hommes, 2.

L'exposition des pièces d'épreuves, dessins et travaux d'apprentis, ouverte de vendredi matin à dimanche soir à 6 heures, dans le hall de gymnastique, derrière le collège, a été témoin, au dire de tous ses visiteurs, des progrès accomplis dans le domaine des apprentissages depuis l'institution de la bienfaisante loi sur la matière.

A part une ou deux exceptions, tous les apprentis et apprenties ont obtenu des notes suffisantes pour mériter le diplôme.

M. Hermann Jacobi, expert de la commission centrale suisse des examens d'apprentis a adressé la lettre suivante :

Sion, 7 avril 1910.

A la Commission cantonale des apprentissages et aux experts d'examen.

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

Avant mon départ, permettez-moi de venir vous remercier pour l'accueil amical que vous m'avez fait en ma qualité de délégué de la Commission centrale des examens de fin d'apprentissage depuis 3 ans.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le développement progressif de l'institution des apprentissages dans votre canton. L'appui précieux et éclairé que le haut Conseil d'Etat prête aux questions et à l'enseignement professionnels et l'abnégation incessante ainsi que la louable intelligence des organes directeurs vous assurent un grand succès. C'est avec une satisfaction toute particulière que j'ai pu constater que d'année en année, allait grandissant le nombre des experts à la hauteur de leur tâche pour mener à bien l'examen pratique et l'examen sur les connaissances professionnelles.

Votre travail est grand, mais il portera d'heureux fruits.

Avec considération très distinguée,
Hermann Jacobi.

Chemin de fer Sembrancher-Champsec (Agnas). — Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'octroyer la concession d'une ligne électrique à voie normale de Sembrancher à Champsec, près de Bagnes, avec faculté d'être prolongée plus tard sur Lourtier et Pionnsy.

Le coût de la ligne, qui mesurera 10 kilomètres, est estimé à 1 million 640,000 francs; la pente maximum sera de 35 pour mille. La concession est demandée par MM. de Vallière et Simon, ingénieurs, à Lausanne, F. Troillet et C. Joris, à Orsières, et Moe Troillet, à Bagnes.

La jeune fille emportait des regrets assez vifs, — quitter Paris au moment où s'ébâchait son joli roman d'amour! — mais la conviction de se sacrifier pour le grand ami de son parrain et l'espérance que le bel Alexis de Neuvillaine saurait bien la retrouver, dissipait le plus gros de son chagrin.

Elle en était arrivée, dans son petit raisonnement, à considérer son voyage comme une épreuve destinée à fixer les véritables sentiments du jeune homme.

— S'il m'aime réellement beaucoup, pensait-elle, il ne pourra demeurer quinze jours sans me faire connaître qu'il pense à moi...

Et, tout de suite, elle se demanda avec une vive curiosité :

Comme fera-t-il?...

Pour que la difficulté ne fût pas trop grande, elle écrivait un billet d'adieu à plusieurs de ses amies, notamment à la dame qui lui avait présenté Alexis, et elle eut soin de donner sa nouvelle adresse avec précision.

— Cergy-le-Château, dans la Nièvre. Ne pas confondre avec Cergy-la-Tour, qui est un gros bourg.

Les domestiques qui restaient à la maison avec M. de Lorme : le valet de chambre, la cuisinière et la petite bonne, furent de même exactement prévenus.

Les innocentes ont de ces petites ruses.

Le train vint embarquer tout le monde à la gare de Lyon. Il était un peu rassuré parce que les journaux du matin parlaient peu clairement et peu abondamment de l'assassinat de la princesse de Baule.

Au cours des conférences qui ont eu lieu au sujet de cette demande, écrit à ce propos la *Revue*, le Département fédéral des chemins de fer avait tout d'abord manifesté l'intention de la considérer comme excluant la construction de la ligne Sembrancher-Aoste dont la concession a été demandée par un comité de la tête duquel se trouve M. Patru, ingénieur, à Bernes. La direction générale des C. F. F. s'opposait en effet à l'établissement de cette ligne, en raison de la concurrence qu'elle ferait au Simplon; elle était appuyée par le Département militaire qui faisait valoir des considérations d'ordre stratégique contre cette nouvelle percée des Alpes. Mais le gouvernement du Valais insista auprès du Département des chemins de fer pour que ce projet ne fût pas écarté et qu'on le soumit à un nouvel examen en même temps que deux autres projets Martigny-Turin qui sont également à l'étude. Finalement, M. Patru se déclara disposé à modifier sa demande de concession en ce sens que son projet ne porterait que l'établissement de la ligne Champsec-Aoste et, de son côté, le Département ne fit pas de difficulté pour le soumettre à un nouvel examen dans le sens des propositions du gouvernement valaisien. Il est donc entendu que l'octroi de la concession Sembrancher-Champsec ne préjugera pas la question du Martigny-Aoste-Turin.

Ecole d'Ecône. — Le 29 mars dernier, ont eu lieu à Ecône les examens de clôture du cours théorique d'agriculture. Au dire du *Valais agricole*, ce cours, distinct de l'école pratique, créé il y a deux ans pour faciliter l'accès de l'école aux fils de paysans désireux d'acquiescer de bonnes notions d'agriculture, mais qu'effrayerait la perspective de passer deux ans à l'école pratique, n'a malheureusement été suivi que par 4 élèves.

— Ce n'est guère encourageant. A l'issue des examens, une conférence du corps professoral de l'école a émis divers desideratas tendant, entre autres, à obtenir un meilleur recrutement d'élèves.

Il n'est que temps, en effet, d'aviser.

Banques. — Nous avons sous les yeux le 11^e rapport annuel du Conseil d'administration de la Banque de Brigue pour l'exercice closuré le 31 décembre 1909.

Ainsi que l'on en jugera par les chiffres du bilan que nous donnons ci-après, le développement de cet établissement financier, au des seuls en Valais qui publie le compte rendu de ses opérations, est des plus réjouissants.

Actif	
Actionnaires (½ du cap. versé)	fr. 250,000.—
Portefeuille	349,132.30
Comptes courants débiteurs	908,609.18
Caisse	58,486.60
Prêt hypothécaires	2,303,675.25
Créances hypothécaires	392,610.55
Mobilier	1.—
	fr. 4,262,514.88

Passif	
Capital-actions	fr. 500,000.—
Obligations (dépôts 4 1/4 %)	919,000.—
Intérêts des obligations	12,327.50
Comptes courants créanciers	723,197.85
Caisse d'épargne (dépôt à 4 %)	1,921,735.05
Fonds de réserve	62,500.—
Réserves spéciales	70,000.—
Compte de profits et pertes (bénéfice net de 1909)	53,754.48
	fr. 4,262,514.88

Le bénéfice net de l'exercice permet de distribuer un dividende de 7 % aux actions et d'attribuer une somme de fr. 22,500 à la réserve dont le chiffre total, réserve spéciale comprise, s'élève actuellement à fr. 155,000.

L'assassin n'était pas nommé. On indiquait vaguement l'arrestation d'un jeune homme sur lequel pesaient certains soupçons, mais sans expliquer pourquoi, on ne considérait pas cette piste comme sérieuse.

Evidemment, avec leurs moyens particuliers, le ministère des affaires étrangères et le parquet s'étaient concertés dans le but d'enlever tout retentissement à l'affaire de Baule, afin d'être agréables à l'ambassade d'Allemagne.

Les feuilles ministérielles même reproduisaient une note identique dans laquelle il était dit que l'assassinat avait eu un vol vulgaire pour mobile et que le coupable était un ancien domestique congédié.

Laurent de Lorme, malgré cette réserve de la presse, réserve inquiétante d'autre part, vit avec satisfaction que madame Le Halen n'emportait aucun journal d'informations et se contentait de publications à images et de volumes à couvertures jaunes. Jacqueline, avec cette petite excitation que donne toujours un départ pour un voyage de quelque importance, était toute rose dans ses fourrures et montrait beaucoup de sollicitude pour les paquets et les bagages sur lesquels veillait Justine, la femme de chambre.

— Adieu, parrain, fit-elle, très résolue, en embrassant M. de Lorme au moment où le sifflet du départ se fit entendre.

Et elle lui fit signe qu'elle se consacrerait de toute son âme à la mission d'arracher Georges de Roir à ses noirs soupçons.

De son côté, Georges serra la main de son ami et

Le conseil d'administration a décidé d'appeler la seconde moitié du capital social de fr. 500,000, qui sera ainsi entièrement versé.

Tremblement de terre. — Un tremblement de terre s'est fait sentir hier matin, lundi, à 1 h. 35, dans la vallée du Rhône, spécialement à Martigny. La secousse qui paraissait s'orienter de l'ouest au sud est, a duré tout au plus deux secondes; elle n'a fait aucun dégât.

Chronique locale

Décès

Une nombreuse assistance a accompagné à sa dernière demeure, samedi, M. Jules Cretton, fils d'Emmanuel Cretton, de la Bâtiaz. C'était un bon libéral et un fervent adepte de nos idées.

Le défunt, âgé seulement de 38 ans, laisse une nombreuse famille à laquelle nous présentons nos sincères condoléances.

Confédération Suisse

La loi postale. — Dans le courant de cette semaine, sera publié dans la *Feuille fédérale* le texte de la nouvelle loi sur la régie des postes, et elle sera soumise au délai référendaire.

Comme aucune opposition n'a surgi jusqu'ici, il y a fort peu de probabilités que le référendum soit demandé. Le délai référendaire va expirer dans la première quinzaine de juillet. La loi, très probablement, entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Cette date est très favorable pour la poste. La saison des dérangements est passée et le trafic d'automne, décollant des récoltes des campagnes, n'est pas encore commencé. Ce n'est pas au commencement de l'année qu'on pourrait songer à appliquer une loi de cette nature, qui va donner une forte besogne à l'administration postale.

Interdiction du port des décorations. — Le Conseil fédéral communique une publication concernant l'article 12 de la Constitution fédérale, relative à l'interdiction pour les membres de l'armée fédérale d'accepter des décorations ou des titres étrangers.

Les faits qui se sont produits récemment obligent le Conseil fédéral à rappeler que cette interdiction est absolue et que si, à l'avenir, de nouvelles infractions de la part d'officiers ou de soldats de l'armée suisse, y compris le landsturm, devaient se produire, le Conseil fédéral se verrait dans l'obligation de sévir et de prononcer éventuellement leur exclusion de l'armée.

Arrestation de deux escrocs suisses à Paris. — Des inspecteurs de la sûreté ont arrêté lundi matin deux individus au moment où ils tentaient d'escroquer une somme de 5000 francs à M. Mitteler, logeur au faubourg Montmartre. Ces deux individus déclarent se nommer le premier Brieh, âgé de 33 ans, né à Zurich, le deuxième, Ferrand, âgé de 30 ans, né à Binningen. Ils s'étaient présentés à M. Mitteler l'un comme notaire, l'autre comme banquier à Bâle. Ils avaient déclaré venir de Lausanne de la part d'un parent du logeur qui les avait chargés d'emprunter en son nom cette somme de 5000 francs. Ces deux individus sont de dangereux repris de justice; ils ont été envoyés au dépôt.

Recettes des douanes. — Les recettes des douanes se sont élevées, en mars 1910, à 7,087,839 fr., soit 784,878 de plus que l'an dernier.

Da 1^{er} janvier à fin mars 1910, elles se sont montées à 17,987,971, en augmentation de 2,120,966 fr.

lui jura dans une étroite intentionnelle qu'il s'efforcera de distraire Jacqueline en attendant que le crime d'Alexis de Neuvillaine lui fût révélé.

— A bien! fit Laurent! à la fin de la semaine, je pense aller vous surprendre!

— Nous y comptons bien.

Le train démarra.

Laurent le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût franchi tout entier le limite du superbe hall de fer blenté, aux courbes légères et hardies, qui donne à la nouvelle gare de Lyon une élégance toute spéciale et, pour ainsi dire, scientifique.

Puis il partit, à demi rassuré par l'éloignement temporaire de Jacqueline?

Il allait être plus libre pour se jeter à corps perdu dans la lutte violemment engagée entre Alexis de Neuvillaine et lui.

Tout d'abord l'ambassade avait profité de ce que la princesse de Baule était femme d'un ministre de Bavière pour faire précipitamment poser les scellés à l'hôtel de la rue de l'Université.

C'était, sous prétexte de rechercher des papiers d'Etat, la mainmise par le mari sur la correspondance de sa femme.

De ce côté, Laurent ne pouvait guère imposer son pouvoir de juge — ses chefs l'eussent désavoué à la première réclamation de la famille — et il ne lui restait qu'à négocier.

Il se fit conduire à l'ambassade.

(A suivre.)

Nouvelles des Cantons

Vaud

Concours de musiques à Lausanne

Un concours intercantonal de musiques (fanfares, harmonies, estudiantines), organisé par la Société des musiques vaudoises, aura lieu à Lausanne, les 23 et 24 juillet prochain.

Comité de presse.

Jura-Bernois

Tamponnement

Le Bund annonce que samedi soir à 8 heures, à la suite d'une erreur d'aiguillage, deux trains mixtes, composés de wagons de marchandises et de wagons de voyageurs sont entrés en collision à la gare de Tavannes.

On a travaillé activement toute la nuit à déblayer la voie. La circulation a pu être rétablie dimanche matin.

Schwytz

L'incendie du collège de Maria-Hilf

La police communique la déclaration suivante au sujet de l'incendie de Maria-Hilf: Le feu a éclaté dans les combles, à l'endroit où le corps de l'église se joint à l'aile ouest (département latin).

On évalue les pertes à plus de deux millions. Les bâtiments étaient assurés pour 900 mille francs et le mobilier pour 300,000 fr. environ.

Le collège sera reconstruit; en attendant, les cours seront suspendus pendant une année.

Nouvelles étrangères

France

Comment fondit le milliard des congrégations

La Dépêche de Toulouse explique comment fondit le milliard des congrégations; elle démontre par quelle suite d'opérations le fameux milliard que les républicains sont accusés d'avoir transformé en pots-de-vin de toute forme et de toute contenance, est tout bonnement rentré dans le coffre-fort des congrégations, déduction faite des quelques millions conquis par Duez.

Tout d'abord, la Dépêche s'est livrée à un calcul puisé à des sources authentiques, d'après lequel, sur 1.071.775.260 francs — chiffre auquel, avant la liquidation, le fisco évaluait la fortune immobilière des congrégations — 463.215.146 fr. étaient détenus directement par les moines et 608.060.114 fr. par l'inter-

médiaire de personnes interposées. Bref, déduction faite de ces chiffres, on doit fixer à un total de 400 millions la fortune des congrégations liquidées, tant en vertu de la loi de 1901 que de la loi de 1904.

L'Etat républicain n'avait donc que 400 millions sur quoi exercer son appétit insatiable. Mais sur les instructions formelles du pape, intervint tout de suite le truc des hypothèques qui devait permettre aux congrégations de faire évaporer la proie de l'Etat.

Le Crédit foncier recouvra ses 40 millions, mais, par cette brèche ouverte, 207 autres millions s'évaporèrent, qu'on retrouva d'ailleurs, dès le lendemain, reconstitués à l'étranger. Restaient donc 193 millions à revendiquer par l'Etat, mais ici encore, les liquidateurs, les évêques et le pape lui-même réussirent, conclut la Dépêche, à escamoter la muscade.

Déraillement de l'Orient Express

Samedi matin, l'Orient-Express, qui passe à Vitry-le-François à 4 h. 14, a déraillé près de Vitry, dans une courbe précédant un pont sur le canal; à cet endroit, des réparations avaient été entreprises à la suite des inondations.

Le train est resté sur la voie. Aucun voyageur n'a été blessé. Le mécanicien a été projeté en avant, mais n'a rien reçu que des blessures sans gravité. Quant au chauffeur, pris entre la machine et le ballast, il s'est trouvé profondément engagé.

Turquie

Soulèvement en Albanie

Les dernières nouvelles d'Albanie sont toujours graves; le mouvement se propage; les rebelles concentrés dans le voisinage de Prichtina reçoivent de nombreux renforts et des munitions; ils menacent de pénétrer dans la ville.

Le gouvernement est porté à croire que les taxes ne sont pas le vrai mobile de la révolte albanaise, mais que les réactionnaires ont préparé ce mouvement comme une seconde édition du 13 avril dernier.

Suivant les dépêches publiées par les Beogradskie Novine, le soulèvement s'étendrait dans le nord de la vieille Serbie et la révolution serait prête à éclater dans toute l'Albanie.

En Palestine

Samedi, à eu lieu, à Jérusalem, l'inauguration solennelle de l'hospice protestant du Mont des Oliviers. La fête était favorisée par un temps frais très agréable.

Dans une cérémonie, aussi solennelle, a été célébrée dimanche l'inauguration de l'église catholique de Sion. Plus de mille pèlerins allemands, autrichiens et suisses étaient présents.

Allemagne

Les manifestations à Berlin

A une heure, dimanche après-midi, ont eu lieu, à Berlin, les manifestations socialistes et démocratiques organisées en faveur du suffrage universel et autorisées cette fois par la police.

Pour éviter que les soldats ne prennent part aux manifestations, toute la garnison de Berlin a été consignée.

La manifestation du parc de Treptow a été de beaucoup la plus considérable. C'est à 80,000 qu'on peut évaluer le nombre des manifestants massés autour des dix tribunes.

La fin de la manifestation a été particulièrement imposante. Sur un signal, parti des tribunes, toutes les mains se sont levées pour acclamer la résolution en faveur du suffrage universel et la foule a entonné la Marseillaise ouvrière.

A nos abonnés

Nous prions nos abonnés qui ont laissé revenir leur remboursement en retard de bien vouloir, en évitation de frais, verser le montant de leur abonnement au bureau du journal ou à notre compte de chèques II, 458.

Charcuterie

Le sousigné informe le public de Martigny et environs qu'il a ouvert une Charcuterie à Martigny-Bourg. — Marchandises de premier choix.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus per la PILOCARPIA du Dr. Robert, lotion à base de Pilocarpine. Fr. 3.50. Approuvée par la Société de Médecine de France.

Agriculteurs, Artisans, Particuliers faites un essai avec le VIN BLANC de raisins secs à fr. 20.—, VIN ROUGE (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à fr. 27.— les 100 litres pris en gare de Morat, contre remboursement.



Quelle sera sa vie ?

La jeune fille d'aujourd'hui sera la femme de demain. Telle aura été la jeune fille, telle sera la femme. Or, beaucoup de jeunes filles souffrent de chlorose, de pauvreté du sang.

Leurs malaises, leur mauvaise mine, leur respiration courte, leurs maux de tête persistants indiquent clairement et amplement qu'elles ont besoin d'assistance, qu'il leur manque du sang riche et pur.

Les Pilules Pink pour personnes, pâles sont uniques pour donner du sang riche et pur, pour venir au secours des jeunes filles languissantes au moment de leur formation, pour les rendre fortes, fraîches, captivantes.

Mlle Marie-Louise Chevrot, âgée de 16 ans, demeurant quai des Brotteaux, 17, à Lyon (Rhône), a été guérie par les Pilules Pink. Elle nous écrit :

"Je suis très heureuse de vous faire savoir combien les Pilules Pink ont été favorables à ma santé. J'étais devenue très anémique, je n'avais plus de forces, j'étais affreusement pâle. Je souffrais de troubles de la circulation et, pendant six ou sept mois, mes époques avaient été supprimées.

Pilules Pink pour personnes pâles

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Cartier & Jérin, droguistes, Genève. 3 francs 50 la boîte, 19 francs les 6 boîtes, franco.

Rhume de cerveau

Je puis vous assurer, et cela avec grand plaisir, que je dois beaucoup aux Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or à Bâle, dites "Pastilles Gaba"; car je souffre souvent de rhume de cerveau ou de maux de gorge et vos Pastilles m'en ont constamment guérie très rapidement.

Dans les pharmacies et drogueries, à 1 fr. la boîte

Imprimerie Commerciale, Martigny Compte de chèques postaux II, 458

La machine à coudre PFFAF



est sans contredit la meilleure et la plus avantageuse En vente chez H. Moret, horloger, à Martigny-Ville.

Par suite de l'introduction d'une nouveauté dans la construction, on offre à vendre d'occasion plusieurs

Coffres-forts

incombustibles et incochétables, avec 15-20 % de rabais. Catalogue et photographie aux Etablissements Vulcaïn, 7 rue Petitot, à Genève.

Lots

Les derniers billets à fr. 1.— (sur 10 billets un billet gratuit) de la loterie pour l'Asile infantile de Walterswil, envoi contre remboursement.

Bureau central Fribourg, Poste 809. Gros lots de Fr. 70,000, 50,000 etc. Le TIRAGE est fixé par le Gouvernement définitivement et sans renvoi possible au

10 mai 1910

Pension bien soignée

Maison Clausen, Sierre. Se recommande aux personnes qui cherchent à faire un séjour à Sierre.

Etiquettes de vin

à l'Imprimerie Commerciale Martigny



le meilleur produit pour la chaussure SEULS FABRICANTS SAVONNERIE HREUZINGEN CARL SCHULER & C^{ie}



Recette et fournitures pour faire soi-même du Vin de raisins secs 1re qualité. Paquets pour 100 l. fr. 8; pr 150 l., fr. 12; pr 200 l., fr. 16 franco.

L'Horlogerie Moderne MARTIGNY-BOURG (Place centrale) est la seule qui vend et répare à des prix si modestes. Elle ne tient que des articles de 1re qualité en Horlogerie, Bijouterie, Lunetterie, etc. etc. Tout est garanti: Essayez et Comparez

A vendre 5 vases ovales presque neufs, contenance 4350, 4100, 2800, 2700 et 2350 litres. S'adresser à M. E. Valliémont, courtier, à Vevey.

Pour vendre ou acheter RAPIDEMENT Domaines, Terrains, Immeubles, Villages, Hôtels, Fabriques, Fonds de Commerce, Associations, Commanditaires, Prêts Hypothécaires, etc., écrivez au Crédit Immobilier 1 bis, rue Dancet, Genève Etude & visite sur place GRATUITE. Maison de confiance, discrétion. Relations très étendues en Suisse & Etranger. Solution rapide.

Vins rouges français garantis S'adresser à M. Raisonnier Ch., à Martigny-Bourg. A vendre Deux beaux camions neufs dont un avec capote mobile (force 1500 kg.), plusieurs camions et chars de chasse d'occasion, fourgons de livraisons, nouveau système en construction, ainsi qu'une calèche légère en bon état. Le tout à très bas prix pour cause de manque de place. S'adresser à H. Nicollerat, rue de la Corsaz, Montroux.

Au nouveau!!! Magasin de Chaussures Martigny-Ville (Maison Orest) Immense choix de chaussures fins et ordinaires, Marque „BALLY“ à des prix défiant toute concurrence. Réparations sont livrées aux prix les plus modérés dans les 48 heures. Escompte immédiat aux clients pour payement au comptant. Grandmoussin Frères & Bochatay. Matériaux de construction Zuretti Frères, Martigny-Ville Dépôts: Avenue du Simplon, près de la gare

L'Arôme MAGGI

Marque „Croix-Etoile“

Imité mais jamais égalé

Veuillez donc demander toujours
le seul véritable MAGGI
Marque „Croix-Etoile“

Jeune fille
de 14 ans cherche place de
bonne d'enfant.
S'adresser au „Confédéré“.

Occasion
A vendre un
char

état de neuf.
S'adresser à Bossetti à La
Bâtiaz.

**On demande une
jeune fille**

honnête et sérieuse pour servir
un café et aider au ménage.
Gage 25 fr. par mois.
S'adresser au „Confédéré“.

**On demande
une fille**

forte et active sachant faire
une bonne cuisine bourgeoise.
Entrée de suite. Prix à conve-
nir. Adresser les offres : Mar-
tigny-Ville Case n° 1418

Ls Pittet, maréchal, Bex
demande un
jeune ouvrier

Importante fabrique de
coffres-forts
cherche bons **représentants**
voyageant en Valais. — Ecrire
sous O.2093X à Haasestein &
Vogler, Genève.

A louer de suite à Marti-
gny-Ville une jolie
chambre meublée
avec lumière électrique.
S'adresser au „Confédéré“.

Magnifique
30,000 griffes Asperges
Argenteuil.
Ch. PETER, Domaine des
Iles, Martigny.

**La famille CRETTON-LONFAT et leurs
enfants à La Bâtiaz remercient sincèrement
les parents et amis qui ont pris part au deuil
cruel qui vient de les frapper.**

Chaussures

Envois postaux en remboursement



Souliers ferrés		Bottines lacets faux bouts	
Hommes, 40/47	7.30	Hommes	40/47 8.80
Garçons, 35/39	6.90	Garçons	35/39 7.90
Femmes, 36/42	6.50	Femmes	36/42 7.—
Fillettes, 30/35	5.20	Fillettes	30/35 5.70
Fillettes, 26/29	4.20	Fillettes	26/29 4.70

Catalogue illustré franco sur demande
Réparations soignées livrées en 3 jours

Tickets ou Bons d'escompte

sur tous les achats et envois.

Maison DUPUIS Frères

successeurs de Victor Dupuis

MARTIGNY-VILLE

Magasin fermé le dimanche

Vente de mobilier et vins en bouteilles

Le 26 avril 1910 dès 10 h. du matin, au Café de la Naviga-
tion au Bouveret, pour cause de fin de bail, le soussigné vendra
aux enchères publiques tout son mobilier consistant en : 4 lits
complets, 3 tables, 2 tables de nuit, chaises, nappes, serviettes,
draps, vaisselle, batterie de cuisine, verrerie, une machine à glace,
une glacière doublée de zing, tuyaux d'encavage, 5 ovales de 100
à 600 litres, 10 tonneaux ronds, environ 400 bouteilles vin etc.
le tout en très bon état. — Payement au comptant.

A. Bonzon, cafetier.

Eug. Pasteur

Place centrale Martigny-Ville Place centrale

Grand choix de Chaussures

Prix réduits

Comme

Dépuratif

Exigez la véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement
du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeai-
sons, Goutte, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorrhoides,
Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les
souffrances de la femme au moment des époques et se recom-
mande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations
reconnaisantes. Agréable à prendre. — 1 flacon fr. 3.50, 1/2 bout
fr. 5.—, 1 bout. (une cure complète) fr. 8.—

Dépôt général et d'expédition :

Pharmacie Centrale, rue du Mont-Blanc 9, Genève
Dépôts à Martigny : Loyet et Morand, pharm.; à Monthey :
Carraz et Zum Ofen, pharm.; à Sion : Pitteloud et Zimmermann,
pharm.; à Sierre : B. rgner; à Bex : Borel et Rosselat.

Chaussures fines

en Chevreau, Box-Calf, veau ciré ou
mat dans les formes AMÉRICAINES
& FRANÇAISES. Prix sans concurrence.

et tickets d'escompte

Spécialité :

Marque Bailly

En vente au magasin

Dupuis Frères, Martigny

successeurs de Victor Dupuis

Maison de confiance

Magasin fermé le dimanche

RÉPARATIONS SOIGNÉES

PÉPINIÈRES

Grand choix de Pommiers, Poiriers, Abrico-
tiers, Pruniers, Cerisiers, Cognassiers. Hautes et
basses tiges. — Variétés d'élite garanties. —
Griffes d'asperges géantes, violettes, hâtives
d'Argenteuil. Consoude géante. Pommes de terre
pour semences, variété : merveille du monde et
précoce d'Allemagne.

Prix avantageux. — Remise pour revendeurs.

Ch. Peter, Domaine des Iles, Martigny (Valais)
Dépôt Mastie Bertschi.

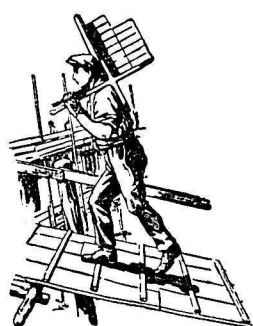
Matériaux de construction
Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment

Gétaz & Romang

Vevey & Lausanne

Dallages et revêtements céramiques

Appareils sanitaires pour W. C.,
Bains, etc.



Cognac Golliez ferrugineux

souverain contre

l'anémie, faiblesse, pâles couleurs, etc.

36 ans de succès

En flacons de 2,50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies
Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat

Les qualités antiseptiques du **Lysoform méd.** se trouvent
concentrées dans le **savon de toilette de Lysoform**. Grâce
à une fabrication très soignée et à des produits de premier
choix, ce savon est très recommandé par MM. les Docteurs
pour la toilette des dames et des enfants. Ainsi que le **Lysoform**
le savon de toilette Lysoform est en
vente dans toutes les pharmacies. Prière
d'exiger la marque :
Gros : Anglo-Swiss-Antiseptic Co,
Lausanne.



Tendez la main à la fortune!

Grande Loterie d'Argent

Garantie par l'Etat de Hambourg
consistant en 100,000 billets, dont 48,405 lots et 8
primes partagées en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

Neuf Millions 841,476 Marcs

Le plus gros lot, au cas le plus heureux, suivant § 9
du plan sera

600,000 Marcs
ou 750,000 Francs
spécialement

1 à 300 000	=	300 000
1 à 200 000	=	200 000
1 à 100 000	=	100 000
2 à 60 000	=	120 000
2 à 50 000	=	100 000
1 à 45 000	=	45 000
2 à 40 000	=	80 000
1 à 35 000	=	35 000
2 à 30 000	=	60 000
7 à 20 000	=	140 000
1 à 15 000	=	15 000
11 à 10 000	=	110 000
46 à 5 000	=	230 000
103 à 3 000	=	309 000
163 à 2 000	=	326 000
539 à 1 000	=	539 000
693 à 300	=	207 900
29 098 à 169	=	4 917 562

17,739 à M. 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Les jours de tirage sont fixés par le plan officiel, qui
sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage
nous enverrons les listes officielles et effectuerons promp-
tement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande
Loterie d'Argent, **garantie par l'Etat**, le prix est pour un
entier billet orig. Fr. 7,50
demi " " " 3,75
quart " " " 1,90

contre mandat de poste ou remboursement. Nous prions
de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible,
en tout cas avant le

30 avril

Kaufmann & Simon

Maison de banque et change

à HAMBOURG

H1960Z

Un galochier

ou faiseur de bois de socques,
trouve travail bien rémunéré à
l'usine du Molage à Aigle.

A louer

à Martigny-Ville
2 chambres meublées
pour ouvriers.
S'adresser au café de la Place.

Fromage

On expédie par pièce ou par
colis postal de 5 à 10 kg. **fromage**
gras extra à 0,95 le 1/2 kg.
mi-gras à 0,80 le 1/2 kg., bon
maigre à 0,62 le 1/2 kg. Lim-
bourg 0,75 le 1/2 kg. tomme de
chèvre à 0,85 le 1/2 kg.
On reprend ce qui ne convient pas
Schrecker-Ludl, Avenches

Cafés de Lenzbourg

expédiés en sacs de toile
kg. Fr.
5 " très fin, vert 6.40
5 " extra fin 7.—
5 Café Perle 8.50 & 7.60
5 vérit. Java sup. 9.50 & 9.—
5 Café grillé, fort 8.30

Mélange de
Lenzbourg, arôme fin 9.—
1/2 Thé Ceylan, excellent 3.—
Demandez le prix courant.
Bertschinger - Hirt, Lenzbourg

Employés
d'hôtel et de famille

de toutes branches sont de-
mandés pour de suite et plus
tard par le Bureau de place-
ment international G. Werth-
müller, Monthey (Valais).

CHOCOLAT à l'AVOINE



KOHLER

Déjeuner instantané
à la portée de toutes les bourses